

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance du 4 février 2020 du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, **mardi 25 février 2020 à 19h40**

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 2 Madame Karine Champagne
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Sont absents :

Siège no 1 Monsieur Stéphane Quirion
Siège no 3 Monsieur Alain Carrier

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

- ❖ Réouverture de la séance
- 14- Résolution du conseil municipal pour la CPTAQ – dossier 426967
- 15- Demande de don pour la coulée de tôle
- 16- Demande d'autorisation de passage pour le Tour de Beauce
- 17- Adjudication travaux de réfection de route du rang Grand Shenley
- 18- Demande de participation au Ministère des Transports du Québec pour un projet de travaux routiers
- 19- Mandat à la firme comptable Blanchette Vachon pour préparation de dossier de réclamation TVQ
- 20- Forfait cellulaire pour employée
- 21- Terrains de la rue Boulanger – promotion
- 22- Publicité «viens vivre avec nous»
- 23- Demande de don de la Fondation des Sourds du Québec
- 24- Période de Questions
- 25- Fermeture de la séance

❖ RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance d'ajournement ouverte.

14- RÉSOLUTION DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA CPTAQ – DOSSIER 426967

2020-02-58

Considérant que la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a pris connaissance de la demande d'autorisation de Keven Mercier et Krsistina Roy laquelle consiste à une demande d'échange de lotissement en vertu d'un droit acquis

Considérant qu'en conformité avec les dispositions de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley doit donner un avis relativement à la demande d'autorisation adressée par Keven Mercier et Krsistina Roy;

Considérant qu'en vertu de l'article 58.2 de la loi, l'avis que transmet la municipalité à la commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62 de la loi, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande d'autorisation ;

Considérant que l'autorisation recherchée n'affectera pas les possibilités d'utilisation des lots à des fins agricoles et celles des lots voisins, compte tenu du fait que la vocation des lots demeure inchangée ;

Considérant que l'homogénéité du milieu ne sera pas modifiée, altérée et déstructurée, compte tenu du fait qu'aucune demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture n'est demandée ;

Considérant que l'autorisation recherchée n'est pas incompatible avec l'agriculture, vu que les activités agricoles actuelles seront maintenues, donc aucune partie de lot cultivable ne sera soustraite de l'agriculture ;

Considérant que la demande d'autorisation n'est pas incompatible avec l'agriculture dans le secteur où elle se trouve et ne crée pas de contraintes relativement à l'application des lois et règlements en matière d'environnement ;

Considérant que la demande d'autorisation ne déstabilisera pas d'aucune façon la pratique harmonieuse de l'agriculture dans le secteur, à court et à long terme ;

Considérant que l'article 61.1 ne trouve pas son application dans le cadre du présent dossier ;

Considérant que l'autorisation recherchée n'affectera pas les ressources eau et sol, puisque celles-ci seront respectées en conformité avec la réglementation municipale

Considérant que la demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux et qu'elle ne contrevient à aucun de ces derniers ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley appuie la demande d'autorisation adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Keven Mercier et Krsistina Roy.

15- DEMANDE DE DON POUR LA COULÉE DE TIRE

2020-02-59

Considérant que dans l'optique de favoriser l'intégration de nouveaux travailleurs étrangers, les membres de la structure d'accueil de Saint-Honoré de Shenley ont proposé aux Chevaliers de Colomb d'accueillir gratuitement ses nouveaux travailleurs au Brunch de l'Érable le 8 mars prochain ;

Considérant que les membres de la structure d'accueil aimeraient bonifier l'expérience auprès des travailleurs étrangers en offrant une coulée de tire à l'événement et qu'ils sollicitent un support financier de la Municipalité pour réaliser l'activité ;

Considérant que le support demandé est de l'ordre de 650,00 \$ et que les membres de la structure d'accueil estiment une participation d'environ 200 personnes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise un don de 650,00 \$ à la structure d'accueil de Saint-Honoré-de-Shenley pour une offre de coulée de tire dans le cadre d'une activité du Festive de l'érable pour l'intégration des travailleurs étrangers et la population.

16- DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE POUR LE TOUR DE BEAUCE

2020-02-60

Considérant que le Tour de Beauce travaille à l'organisation de l'ensemble de ses parcours pour son édition 2020 et que la compétition aura lieu du 17 au 21 juin 2020 ;

Considérant que le Tour de Beauce projette de circuler dans les rues de la Municipalité lors de l'étape du 17 et du 19 juin ;

Considérant que l'organisation du Tour de Beauce doit obtenir de la Municipalité une autorisation de passage pour l'obtention du permis d'événement du Ministère des Transports du Québec ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil octroie une autorisation de passage dans les rues de la Municipalité au Tour de Beauce lors de son événement qui aura lieu du 17 au 21 juin 2020.

17- ADJUDICATION TRAVAUX DE RÉFECTION DE ROUTE DU RANG GRAND SHENLEY

2020-02-61

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a procédé par appel d'offres public pour le choix d'un entrepreneur dans le cadre de son projet de travaux de réfection de route du rang Grand Shenley ;

Considérant que 4 entreprises ont répondu à l'appel d'offres pour la réalisation des travaux et ont présenté les prix suivants :

| | |
|----------------------------------|-----------------|
| Construction Abénakis Inc. | 866 790,00 \$ |
| Pavage Sartigan Ltée | 878 469,02 \$ |
| Pavage Centre-Sud du Québec Inc. | 1 151 747,70 \$ |
| Sintra Inc. – Division Ouest | 1 456 733,25 \$ |

Considérant que les soumissions présentées par les entreprises ont été analysées par la firme d'ingénierie WSP et qu'elles ont toutes été déclarées conformes ;

Considérant qu'en vertu de la règle du plus bas soumissionnaire, la municipalité accorde le contrat à l'entreprise ayant déposé la plus basse soumission conforme ;

Considérant que la firme Construction Abénakis Inc. propose le prix le plus bas au montant de 866 790,00 \$;

Considérant que ces travaux seront financés par règlement d'emprunt et à l'aide du programme de réhabilitation du réseau routier local – volet accélération des investissements sur le réseau routier local du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accorde le contrat pour les travaux de réfection du rang Grand Shenley à la firme Construction Abénakis Inc. pour un montant forfaitaire, incluant toutes les taxes, de 866 790,00\$, conformément aux documents d'appel d'offres et à sa soumission ;

Que le projet est conditionnel à l'obtention d'un règlement d'emprunt émis par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire les travaux ne peuvent démarrer tant que le règlement d'emprunt ne sera pas confirmé ;

Que les travaux ne peuvent démarrer avant que la Municipalité reçoive la lettre d'annonce signée par le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports accompagnée d'une entente légale confirmant les engagements de chacun.

18- DEMANDE DE PARTICIPATION AU MTQ POUR UN PROJET DE TRAVAUX ROUTIERS

2020-02-62

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a mandaté la firme d'ingénierie WSP Canada afin d'effectuer une investigation pour réaliser un plan d'intervention visant le renouvellement de ses conduites d'aqueduc et d'égouts ;

Considérant que, les résultats ont démontré qu'il fallait procéder au remplacement des conduites d'égouts sanitaires, pluviales et d'aqueduc ainsi que la réfection complète de la chaussée dans une portion de 180 mètres sur la route 269 à Saint-Honoré-de-Shenley ;

Considérant que les travaux doivent être faits sur une route appartenant au Ministère des Transports du Québec ;

Considérant que la Municipalité souhaite entreprendre un projet de travaux de réfection de route et d'infrastructures en collaboration avec le Ministère des Transports du Québec ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil demande au Ministère des Transports du Québec de participer à un projet de travaux de réfection de route et d'infrastructures dans une portion de 180 mètres sur la route 269 sur le territoire de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley.

19- MANDAT À LA FIRME COMPTABLE BLANCHETTE VACHON POUR PRÉPARATION DE DOSSIER DE RÉCLAMATION TVQ

2020-02-63

Considérant que la firme comptable Blanchette Vachon propose à la Municipalité d'effectuer un processus de vérification pour récupération de taxes ;

Considérant que le conseil est d'accord pour que soit effectuée la vérification ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil mandate la firme comptable Blanchette Vachon pour effectuer une vérification pour la possibilité de réclamer une portion de la TVQ sur les infrastructures de loisirs et les dépenses d'opération courante.

20- FORFAIT CELLULAIRE POUR EMPLOYÉE

2020-02-64

Considérant que madame Karine Champagne, employée de la Municipalité aux sports, loisirs et culture, utilise son téléphone cellulaire personnel dans le cadre de son travail ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la Municipalité à octroyer une allocation de 20,00 \$ par mois à madame Karine Champagne pour l'utilisation de son téléphone cellulaire personnel pour son travail.

21- TERRAINS DE LA RUE BOULANGER - PROMOTION

2020-02-65

Considérant que les membres du conseil ont pris la décision d'octroyer un rabais de 5 000,00 \$ à la l'achat d'un terrain dans la rue Boulanger ;

Considérant que l'initiative a pour objectif de mettre en place un incitatif pour favoriser la vente des terrains de la rue Boulanger ;

Considérant que le conseil veut mettre de l'avant une promotion pour attirer de nouveaux résidents à Saint-Honoré-de-Shenley ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil décrète que la Municipalité octroiera un rabais de 5 000,00 \$ lors de l'achat d'un terrain dans la rue Boulanger.

22- PUBLICITÉ «VIENS VIVRE AVEC NOUS»

2020-02-66

Considérant que le conseil veut mettre de l'avant une publicité pour attirer de nouveaux résidents à Saint-Honoré-de-Shenley ;

Considérant que l'employée responsable du développement a préparé une présentation promotionnelle à cet effet ;

Considérant que le conseil veut que la présentation soit publicisée dans les médias locaux ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la Municipalité à faire publier la présentation promotionnelle dans le média l'Éclaireur Progrès pour deux publications et ce, au montant de 635,00 \$ plus taxes applicables.

23- DEMANDE DE DON DE LA FONDATION DES SOURDS DU QUÉBEC

2020-02-67

Considérant la demande de don de la Fondation des Sourds du Québec ;

Considérant que le conseil est en accord avec la mission de la Fondation des Sourds du Québec ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil octroie un don de 50,00 \$ à la Fondation des Sourds du Québec.

24- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée

25- FERMETURE DE LA SÉANCE

2020-02-68

Il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit fermée.

Il est 21h05

Dany Quirion, maire

Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier